SAINT-MARTIN
Boulogne
AU CŒUR DE LA VIE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE SAINT-MARTIN-BOULOGNE

Envoyé en préfecture le 14/03/2024
Reçu en préfecture le 14/03/2024
Publié le
ID : 062-216207589-20240311-2024_1_5-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 mars à 19 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle des sports André Condette (arrêté municipal du 12 mai 2021), sous la Présidence de **Monsieur Raphaël JULES**, en suite de la convocation en date du 1er mars 2024, dont un exemplaire a été affiché sur le site internet de la ville, conformément à la loi.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33
Nombre de conseillers municipaux présents : 30
Nombre de conseillers municipaux votants : 32

Etaient présents : Tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de :

- Guillaume SAVEANT pouvoir à Guillaume PRUVOST
- Stéphanie LACROIX pouvoir à Betty BOULOGNE
- Virginie MALAYEUDE absente excusée

Monsieur Guillaume PRUVOST est désigné secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N° 2024-1-5 : Département du Pas-de-Calais / Contrat de territoire 2023-2026

Le Département a construit un projet de mandat qui s'appuie sur 3 pactes :

- Solidarités territoriales
- Solidarités humaines
- Réussites citoyennes

Les nombreuses thématiques qui peuvent être abordées dans ces pactes font l'objet de compétences croisées notamment avec les intercommunalités ou les communes.

Les nombreux échanges entre la Commune et le Département ont permis de mettre en avant des projets pour lesquels notamment les deux institutions affichèrent des ambitions communes ce qui a conduit à la rédaction d'un contrat de territoire pour la période de 2023-2026.

Le contrat de territoire présenté en *annexe 1* a été adopté par le Conseil Départemental lors de sa séance du 29 janvier 2024.

Il convient par la présente délibération, d'approuver le contrat territorial proposé et de permettre à Monsieur le Maire de signer tous les actes permettant la mise en œuvre de cette nouvelle contractualisation 2023-2026.

Le contrat se traduit d'ores et déjà par le soutien du Département au projet de rénovation énergétique du centre culturel Georges Brassens pour un montant d'accompagnement de 300 000 € au titre du fonds d'innovation territoriale conformément au courrier du 29 janvier 2024, en *annexe 2*.

.../...

Envoyé en préfecture le 14/03/2024
Reçu en préfecture le 14/03/2024
Publié le
ID : 062-216207589-20240311-2024_1_5-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE le contrat territorial proposé par le Département Pas-de-Calais.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes permettant la mise en œuvre de cette nouvelle contractualisation 2023-2026.

Nombre de votants : 32 **Pour : 32**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Saint-Martin-Boulogne, 11 mars 2024

Le secrétaire de séance,
Guillaume PRUVOST

MAIRIE de SAINT-MARTIN-BOULOGNE (P-de-C)

Le Maire
Raphaël JULES

Affiché le : 18/03/2024

Voies et délais de recours
La présente décision peut être contestée devant le Tribunal Administratif de Lille dans les deux mois à compter de la publication de l'acte, soit par courrier postal ou par le biais de l'application informatique Télérecours : http://www.telerecours.fr